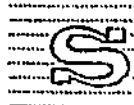


NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/2887
23 décembre 1952
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE AU
SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT DE LA COLOMBIE AU CONSEIL DE SECURITE

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de porter à votre connaissance qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères de la Colombie un télégramme en date du 23 décembre 1952 l'informant que M. Evaristo Sourdis a été nommé représentant de la Colombie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

52-3839:3